Nations Unies A/57/417–S/2002/1042

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
18 septembre 2002
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-septième session
Points 35, 36, 49, 64 et 90 de l'ordre du jour provisoire*

Question de Palestine

La situation au Moyen-Orient

Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït

Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient

Activités opérationnelles de développement

Conseil de sécurité
Cinquante-septième année

Lettre datée du 12 septembre 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Oman auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué de presse adopté lors de la quatre-vingt-quatrième session du Conseil des ministres du Conseil de coopération du Golfe, tenue le 3 septembre 2002 à Djedda (Arabie saoudite), sous la présidence du Ministre des affaires étrangères du Sultanat d'Oman, S. E. M. Youssef Bin Alawi Bin Abdallah.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 35, 36, 49, 64 et 90 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Fuad Mubarak **Al-Hinai**

* A/57/150.

02-59631 (F) 240902 270902

Annexe

[Original : arabe]

Communiqué de presse publié lors de la quatre-vingt-quatrième session du Conseil des ministres du Conseil de coopération du Golfe

Djedda, le 3 septembre 2002

Les 2 et 3 septembre 2002, le Conseil des ministres du Conseil de coopération du Golfe a tenu sa quatre-vingt-troisième session à Djedda (Arabie saoudite), sous la présidence du Ministre des affaires étrangères du Sultanat d'Oman, S. E. M. Youssef Bin Alawi Bin Abdallah, Président de la session en cours du Conseil des ministres. La réunion a rassemblé les personnalités suivantes :

– S. E. M. Rached Bin Abdallah Al-Nou'aymi, Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis

– S. E. le cheikh Mohammad Bin Moubarak Al Khalifa, Ministre des affaires étrangères du Royaume de Bahreïn

– S. A. R. l'Émir Saoud Al-Faysal, Ministre des affaires étrangères du Royaume d'Arabie saoudite

– S. E. le cheikh Hamad Bin Jassem Bin Jaber Al-Thani, Ministre des affaires étrangères du Qatar

– S. E. le cheikh Mohammad Sabah Al-Salem Al-Sabah, Ministre des affaires étrangères du Koweït.

A également participé à la réunion le Secrétaire général du Conseil de coopération du Golfe, S. E. M. Abd Al-Rahman Bin Hamad Al-Atiyya.

Le Conseil des ministres a condamné l'attaque intéressée dont fait l'objet le Royaume d'Arabie saoudite de la part de certains médias occidentaux, qui vise à donner une image déséquilibrée et inéquitable des relations internationales de cet État et de son implication dans les événements. À ce propos, le Conseil a réaffirmé la confiance totale qu'il a dans le rôle positif du Royaume d'Arabie saoudite et des États du Conseil, qui contribue à instaurer la paix, la sécurité et le bien-être dans la région et le reste du monde, et leur désir de renforcer et de consolider les efforts internationaux faits pour lutter contre le terrorisme dans le cadre légitime international qu'a fixé l'Organisation des Nations Unies. Par ailleurs, le Conseil a accueilli avec satisfaction la déclaration de S. E. le Président George W. Bush au Royaume d'Arabie saoudite, dans laquelle il a affirmé que toutes les déductions qui avaient été faites concernant les relations entre les États-Unis et le Royaume d'Arabie saoudite n'étaient que des propos irresponsables, dans tous les cas, concernant la position de l'Administration américaine ou concernant la solidité des relations particulières entre les deux pays.

Le Conseil a accueilli avec satisfaction les résultats de la visite historique que S. A. le cheikh Hamad Bin Issa Al Khalifa, Roi du Royaume de Bahreïn, a effectuée en République islamique d'Iran les 17 et 18 août 2002, car ce qui a été accompli durant cette visite importante sur les plans de la collaboration et de la concertation

contribue grandement à renforcer et à approfondir les relations qui ne cessent de se développer entre les États du Golfe et la République islamique d'Iran et renforce la sécurité et la stabilité dans la région.

Le Conseil ministériel s'est félicité de l'accord frontalier signé à Abou Dhabi entre l'État des Émirats arabes unis et le Sultanat d'Oman le 22 juin 2002, considérant que celui-ci constitue un pilier qui étaye le fonctionnement du Conseil et qui reflète les liens fraternels et amicaux qui unissent leurs dirigeants en espérant que sous la direction éclairée de ceux-ci cela sera favorable au développement et à la prospérité des deux peuples frères.

Le Conseil ministériel, à l'occasion des festivités liées à la fête nationale de l'État du Qatar, le 31, présente ses meilleurs voeux au cheikh Hamad bin Khalifa Al Thani, Émir du Qatar, et au people qatarien frère, en vantant leurs réalisations dans différents domaines et en leur souhaitant développement et prospérité.

De même, le Conseil ministériel, à l'occasion de la fête nationale du Royaume d'Arabie saoudite ce mois-ci, présente ses meilleurs voeux au gardien des deux Lieux saints, le roi Fahd Bin Abdulaziz Al Saoud, Roi d'Arabie saoudite, et au peuple saoudien frère, en vantant leurs réalisations dans différents domaines et en leur souhaitant développement et prospérité.

Le Conseil ministériel s'est félicité de l'accord auquel sont parvenus le Royaume de Bahrein et l'État des Émirats arabes unis aux fins de la coopération diplomatique et consulaire entre les deux pays frères, affirmant que cette heureuse mesure a pour effet de renforcer les liens coopératifs fraternels et de faire progresser l'action commune entre les États du Conseil.

Ensuite, le Conseil ministériel a passé en revue les faits nouveaux survenus dans le domaine de la coopération entre les États du Golfe et l'évolution politique régionale, arabe et internationale.

I. Coopération

Conformément à la décision prise par le Conseil suprême à sa quatrième réunion consultative, tenue à Djedda en mai 2002, et à la décision du Conseil ministériel à sa quatre-vingt-troisième session qui s'est tenue à Djedda en juin 2002, concernant l'accélération du processus d'intégration économique entre les États membres du Conseil et la mise en application des décisions du Conseil de coopération visant à créer un marché commun du Golfe, le développement des systèmes d'enseignement, et la promotion de la coopération entre les États membres dans les domaines politique, économique, social et militaire, le Conseil a passé en revue les réalisations dans ces domaines et s'est penché sur les mécanismes et les mesures pratiques proposées par le Vice-Serviteur des deux Lieux Saints, S. A. R. le Prince Abdallah Bin Abdulaziz, qui avaient été étudiées lors de la quatrième réunion consultative. Le Conseil a formulé les recommandations nécessaires en la matière.

Dans le domaine de la coopération économique, le Conseil a examiné les résultats de la onzième réunion des ministres du plan concernant une stratégie de développement d'ensemble à long terme, l'application de la décision du Conseil suprême relative à l'unification des périodes comptables au terme desquelles les états financiers généraux sont dressés dans les États du golfe. Le Conseil a examiné aussi un rapport détaillé sur l'évolution des relations économiques internationales

entre les États membres du Conseil d'une part et les autres États et les groupements économiques internationaux de l'autre.

Le Conseil ministériel a étudié l'évolution de la coopération et de la coordination militaires dans différents secteurs et a exprimé sa satisfaction devant les mesures qui avaient été prises et les réalisations dans ce domaine.

II. Questions politiques

Le Conseil ministériel a fait le point de la situation entre le Koweït et l'Iraq, à la lumière des décisions que le Conseil suprême a prises lors de ses précédentes sessions et des résultats positifs du Sommet arabe tenu en mars 2002 à Beyrouth, qui contribuent au renforcement de la sécurité et de la stabilité dans la région.

Le Conseil a réaffirmé qu'il reconnaissait avec persistance l'obligation pour l'Iraq d'appliquer toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier de libérer les prisonniers et détenus koweïtiens et les ressortissants de pays tiers et de prendre toutes les mesures pratiques tangibles qui conduisent à l'application complète de ces résolutions et empêchent que les événements de 1990 ne se reproduisent.

Compte tenu de l'évolution de la situation sur les plans régional et international et la persistance des relations tendues entre l'Iraq et l'Organisation des Nations Unies, et du fait que l'on parle de plus en plus du lancement d'une opération militaire contre l'Iraq, S. E. le cheikh Hamad Bin Jassem Bin Jaber Al Thani, Ministre des affaires étrangères du Qatar, a informé le Conseil ministériel des résultats de la visite qu'il avait effectuée en République d'Iraq au mois d'août de cette année. Le Conseil ministériel a réaffirmé son attachement à la décision prise par le Sommet arabe qui s'est tenu à Beyrouth de contester toute opération militaire menée contre tout pays musulman ou arabe, y compris l'Iraq, du fait des actions, résultats et engrenages sur lesquels cela pourrait entraîner et des risques graves que cela ferait courir à la paix et à la sécurité dans la région. Le Conseil demande à l'Iraq d'accepter le retour des inspecteurs internationaux en vue d'éviter une telle opération.

Le Conseil ministériel a rappelé les décisions prises par le Conseil suprême concernant la question de l'occupation par la République islamique d'Iran des trois îles – la Grande Tumb, la Petite Tumb et Abou Moussa – qui appartiennent aux Émirats arabes unis. Il a réaffirmé la souveraineté totale des Émirats arabes unis sur les trois îles et sur leur espace maritime, aérien et terrestre correspondant à ces îles, ainsi que sur la zone économique franche des trois îles, en les considérant comme partie intégrante de l'État des Émirats arabes unis.

Le Conseil espère que les deux pays parviendront à trouver une solution pacifique mettant un terme à l'occupation des trois îles par l'Iran.

Le Conseil ministériel a débattu de l'évolution du processus de paix au Moyen-Orient qui menace de s'effondrer, ainsi que de la grave détérioration de la situation dans les territoires palestiniens occupés, qui découlent de la poursuite, par le Gouvernement israélien, de politiques de terrorisme d'État, qui se traduisent par des pratiques consistant à organiser un blocus, à affamer et à terroriser la population, à réoccuper des villages et des villes palestiniennes, à assassiner des civils et à détruire des maisons, à adopter des politiques, à déporter des habitants

innocents sans aucune retenue ou barrière morale. Le Conseil, tout en condamnant ces actes sauvages, réaffirme que ces pratiques, qui engendrent la violence en retour et rendent les choses plus difficiles, ne servent pas les efforts qui sont faits en vue de rétablir la paix, et que la fin de l'occupation par Israël des territoires palestiniens et arabes est le seul moyen de parvenir à une paix globale, juste et durable dans la région du Moyen-Orient, le but étant d'éviter à la région et au reste du monde une guerre qui pourrait avoir des conséquences humanitaires catastrophiques dans la région tout entière.

Pour cela, le Conseil réaffirme que la paix est un choix stratégique et que l'initiative de S. A. R. le Prince Abdallah Bin Abdulaziz, Vice-Serviteur des deux Lieux saints, qui a été approuvée par la Conférence arabe au sommet tenue à Beyrouth et qui est devenue l'initiative arabe consensuelle, constitue une base globale pour une solution pacifique. Pour cette raison, il faut qu'elle soit un pilier de toute négociation et de toute initiative sérieuse visant à parvenir à une solution juste, globale et durable dans la région, dans le cadre légitime international.

Le Conseil ministériel a écouté le commentaire détaillé par le Ministre des affaires étrangères du Royaume du Danemark du plan danois qui vise à instaurer une paix juste et complète au Moyen-Orient en créant un État palestinien, plan qui a bénéficié du soutien de l'Union européenne.

Le Conseil ministériel a de nouveau demandé instamment à la communauté internationale d'oeuvrer en vue de faire du Moyen-Orient, y compris la région du Golfe, une zone exempte d'armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires. Le Conseil a souligné qu'il était nécessaire qu'Israël adhère au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et qu'il soumette toutes ses installations nucléaires au régime des inspections internationales de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Publié à Djedda, le 3 septembre 2002